

**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE, LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020,
20.00 HEURES, SALLE DE SPECTACLES**

Président : M. Nicolas LOVY, Président des assemblées communales
Secrétaire : Mme Laura RICH, Secrétaire communale
Scrutateurs : Mme Marie-Claire SANGLARD et M. Etienne STEGMÜLLER

REGISTRE DES ELECTEURS

78 ayants droit étaient présents.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. a) Prendre connaissance du décompte et des frais relatifs aux études préliminaires et au concours du complexe scolaire I.
b) Ratifier le dépassement de crédit de Fr. 194'861.48.
Financement : prélèvement sur la provision existante du complexe scolaire
3. Discuter les comptes municipaux et bourgeois 2019 :
a) Ratifier les dépassements budgétaires
b) Approuver les comptes
4. Projet de complexe scolaire : informations de la Commission Temporaire (ComTemp).
5. Voter un crédit de Fr. 52'000.- pour « Bons à la population » suite au COVID-19.
Financement : par les recettes courantes et sur la provision « fête Courtételle 2020 »
6. Voter un crédit de Fr. 30'000.- pour redéfinir le périmètre de protection des eaux.
Financement : par le fonds du service des eaux.
7. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Glodie Lissaaou Akuku.
8. Divers et informations.

Ouverture

M. le Président Nicolas Lovy, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 31 du 3 septembre 2020 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

Les personnes suivantes présentes ce jour ne bénéficient pas du droit de vote :

- M. Thomas Le Meur, journaliste au Quotidien Jurassien
- M. Christophe Riat, Délégué aux affaires communales

L'assemblée procède à la nomination des scrutateurs, à savoir Mme Marie-Claire Sanglard et M. Etienne Stegmüller.

Tout d'abord, Mme le Maire présente le Conseil communal :

Christine Gygax

↳ **Mairie, Administration, Police, Cimetière**
Suppléance : Aubin Montavon (vice-maire)

Aubin Montavon

↳ **Vice-mairie, Bourgeoisie, Dignes, SIS, PC**

Suppléance : Jean-Claude Finger

Hervé Cattin

↳ **Ecoles**

Suppléance : Françoise Schaffter

Norbert Goffinet

↳ **Finances, Crèche, Eaux usées (surveillance et planification)**

Suppléance : Alexandra Theubet

Jean-Claude Finger

↳ **Urbanisme, Travaux publics, Gaz, Eau potable, Eaux usées (exécution)**

Suppléance : Norbert Goffinet

Françoise Schaffter

↳ **Sociétés, Culture, Sport**

Suppléance : Aubin Montavon

Alexandra Theubet

↳ **Action sociale, Déchets**

Suppléance : Hervé Cattin

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture.

Les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 7 juillet 2020 est accepté tacitement avec remerciements à son auteur, Mme Laura Rich. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site internet.

2. a) Prendre connaissance du décompte et des frais relatifs aux études préliminaires et au concours du complexe scolaire I.

Rapporteur : M. Hervé Cattin, conseiller communal

Comme nous vous l'avons déjà annoncé lors de l'assemblée d'information du mois de juillet dernier, un dépassement de crédit de l'ordre de Fr. 194'861.48 relatif aux frais des études préliminaires, au concours d'architecture du complexe scolaire et à l'organisation même du concours vous est soumis à ratification ce soir.

En effet, ces études préliminaires ainsi que l'organisation et la tenue du concours ont coûté un total de Fr. 484'861.48.

Un 1^{er} crédit de Fr. 50'000.- dévolu au financement des études préliminaires a été accepté par l'Assemblée du 3 décembre 2013.

Le 9 décembre 2014, le Conseil communal vous a soumis une demande de crédit de Fr. 240'000.- pour le concours d'architecture que vous avez acceptée. Notez qu'à l'époque une estimation du bureau spécialisé Urbaplan prévoyait des coûts oscillants entre Fr. 240'000.- et 300'000.-. C'est la fourchette basse qui avait été choisie à l'époque.

Trois facteurs principaux ont contribué à ce dépassement :

1. Le temps qui s'est écoulé entre le 1^{er} crédit accepté en décembre 2013 et la fin des études préliminaires à la mi-2017. Pendant ce laps de temps les besoins identifiés ont évolué.
2. L'agrandissement du périmètre du concours en incluant le site Hevron thermolaquage. Des études complémentaires ont dû être menées, notamment celle concernant la protection contre les crues et l'intégration du projet dans le site.

3. Enfin, la décision d'englober l'ensemble des bâtiments scolaires dans le cahier des charges du concours. Elément qui n'était pas prévu dans le postulat de départ en 2013.

Afin de vous donner plus de détails et de vous soumettre ce dépassement de crédit de Fr. 194'861.48 à ratification, je vous demande, au nom du Conseil communal, d'accepter l'entrée en matière.

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité

b) Ratifier le dépassement de crédit de Fr. 194'861.48.

Financement : prélèvement sur la provision existante du complexe scolaire

M. Hervé Cattin présente à l'écran un récapitulatif des différentes factures liées aux études et au concours. Il permet une vue globale des coûts liés aux études et ceux liés au concours.

| Contrôle des coûts et frais par catégories ci-dessous, du 09.09.2020 par M. Norbert Goffinet | |
|---|-------------------|
| Total factures Urbaplan | 217'512.45 |
| Total factures frais concours, membres du jury, repas, expertise économique, analyse Pro Infirmis | 64'358.33 |
| Total des prix remis aux concurrents sélectionnés | 152'086.00 |
| Total des frais du concours, maquettes, appels d'offres, panneaux pour exposition, transports panneaux, vernissage, publication JO, Commission paysages | 21'626.65 |
| Total factures études préliminaires divers mandataires sans celles d'Urbaplan | 29'278.05 |
| <i>dont celles du bureau Rolf Eschmann SA</i> | <i>2'129.10</i> |
| <i>dont celles du bureau Energys Sàrl</i> | <i>13'041.60</i> |
| <i>dont celle du bureau ATB SA</i> | <i>966.90</i> |
| <i>dont celles du bureau Pepi Natale SA</i> | <i>11'700.00</i> |
| <i>dont celle du bureau MFR Géologie-Géotechnique Sàrl</i> | <i>1'152.45</i> |
| <i>dont celle du Canton (traitement de données)</i> | <i>288.00</i> |
| <i>Contrôle intermédiaire</i> | <i>29'278.05</i> |
| Contrôle : | 484'861.48 |

Conscient que les crédits votés ne suffiraient pas à couvrir les frais effectifs, le Conseil communal, en date du 3 mai 2018, propose d'affecter une somme de Fr. 200'000.- à une provision pour concours d'architecture pour la deuxième halle de gymnastique. Proposition validée par l'Assemblée des comptes du 26 juin 2018 dont voici un extrait du PV :

« L'exercice 2017 boucle avec un bénéfice de Fr. 21'309.-, après dépréciation d'un montant de Fr. 81'515.- et d'une provision de Fr. 200'000.- pour l'appel d'offre de la halle de gymnastique ».

Nous retrouvons un peu plus loin dans le même PV l'information suivante :

« Halle de gymnastique : Le projet est inclus dans la planification financière des investissements du canton couvrant la période 2017-2021. Il est au bénéfice d'une provision de Fr. 850'000.- pour les travaux et de Fr. 200'000.- pour le concours d'architecture ».

Malheureusement, cette manière de procéder n'est pas formellement correcte, ce que nous ignorions à l'époque, et nous aurions dû au printemps 2018 stopper les études et vous demander un crédit complémentaire. C'est pour cette raison que ce soir nous nous retrouvons face à un dépassement de crédit à ratifier.

M. Jean-Claude Jolidon prend la parole pour faire un récapitulatif des montants engagés :

Dépassements d'investissements

Etude préliminaire 2015-2018, école primaire - Courtételle et concours 2018 - complexe scolaire I

| | Décisions d'assemblées | Factures réglées | Dépassement |
|---|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Assemblée communale du 03.12.2013 | Fr. 50'000.— | | |
| Assemblée communale du 09.12.2014 | Fr. 240'000.— | | |
| Versement des factures | | Fr. 484'861.48 | |
| Total : | Fr. 290'000.— | Fr. 484'861.48 | Fr. 194'861.48 |
| République et Canton du Jura, subvention du Service de l'enseignement | | Fr. - 96'076.— | |

Après ces exposés, M. le Président ouvre la discussion.

Discussion :

M. A. M. : fait référence à la mention d'un dépassement de l'ordre de Fr. 970'000.— lors de la dernière assemblée communale. L'intervenant est d'avis que le tout devait passer par les urnes.

Sur le plan technique, M. Jean-Claude Jolidon, caissier communal, précise que les chiffres présentés ce jour concernent uniquement la partie concours et non pas ceux de l'étude du projet présentés en assemblée communale de juillet dernier. Il s'agit de deux parties bien distinctes dans ce projet.

Nous avons l'obligation de passer en assemblée ce dépassement de crédit de l'ordre de Fr. 194'861.48.

M. P. B. : désire connaître le montant de la différence qui n'apparaît pas au décompte.

M. Jean-Claude Jolidon, caissier communal, précise que des factures sont arrivées en 2020 alors que d'autres figurent aux comptes 2019. Le global pourra être présenté lors d'une prochaine assemblée communale.

Mme le Maire rappelle que les frais présentés ce soir ressortent d'une première étude assorti d'un concours dont fait partie le dépassement de crédit de ce soir, d'une part et que d'autre part, les frais d'études liés aux projets constituent un deuxième volet qui est actuellement sous enquête cantonale.

Or, le dépassement de crédit pour lequel l'accord de l'assemblée de ce soir est sollicité n'est pas sous examen cantonal.

M. A. M. : étant donné que la dépense est inférieure à Fr. 500'000.—, il constate que l'assemblée communale va se prononcer à mains levées.

Pour l'heure, Mme le Maire attend le résultat de l'enquête du Gouvernement. Ses conclusions nous indiqueront sans doute la manière de passer ces dépenses dans les comptes.

Suite à ces explications, le Conseil communal demande à l'assemblée d'accepter la ratification de ce dépassement de crédit et vous en remercie par avance.

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte cet objet par 49 oui / 6 avis contraires.

3. Discuter les comptes municipaux et bourgeois 2019 :

Rapporteur : M. Norbert Goffinet, conseiller communal et M. Jean-Claude Jolidon, caissier communal

a) Ratifier les dépassements budgétaires

M. Norbert Goffinet débute par une présentation brève de la situation de Courtételle.

Information générale

| Situation financière | 2019 | 2018 (arrondis) | Appréciation/situation |
|---------------------------------------|--|-----------------|------------------------|
| Nombre d'habitants | 2651 | 2580 | |
| Quotité d'impôt | 1.65 | 1.65 | Très basse |
| Dette | 10'533'803.— | 10'795'900.— | |
| Dette par habitant | 3'973.— | 4'000.— | Basse |
| Remboursement annuel | 803'341.— | 450'000.— | |
| Possibilité d'investir sans emprunter | 603'185.— (marge d'autofinancement) | 590'000.— | Très bonne |
| Investissements nets 2019 | 448'697.— (sans les services) | 824'300.— | |

| | | | |
|-----------------------------------|---|-------------|--|
| Impôts 2019 | 6'797'941.— (avant la péréquation directe) | 6'955'000.— | |
| Dépenses instruction + social | 5'176'387.— | 5'280'400.— | |
| Autres dépenses de fonctionnement | 1'376'904.— | 1'433'500.— | |

Incidences financières à venir

Prévisions qui affecteront les comptes 2020 et des années suivantes :

- La pandémie du Covid – 19, avec effets immédiats et à venir
- La RFFA + RPT Cantons-Communes (nouvelle répartition des charges)
- Le passage des comptes en MCH2
- Le nouveau complexe scolaire II
- La sécurité de l'approvisionnement en eau

Le Conseil communal vous propose d'accepter l'entrée en matière, après vos éventuelles questions.

Discussion : elle n'est pas utilisée

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité

3.4. Dépassements crédits budgétaires

0820.330.00 : Annulation de débiteurs divers

| | |
|--------------|------------------|
| Budget 2019 | 2'000.— |
| Comptes 2019 | 16'997.40 |
| Dépassement | 14'997.40 |

Explications par M. Jean-Claude Jolidon : Annulation solde factures ancien système informatique (mandat à ORC SA de procéder au recouvrement des créances) pour Fr. 9'565.55.

Explications par M. Jean-Claude Finger : Annulation actions "Régiogaz SA" pour Fr. 6'000.—.

0630.314.00 : Entretien et réparations d'immeubles – Clos du Biel

| | |
|--------------|------------------|
| Budget 2019 | 32'050.00 |
| Comptes 2019 | 43'788.55 |
| Dépassement | 11'738.55 |

Explications par M. Aubin Montavon : Travaux de rénovation dans appartement 2 pièces au Clos du Biel suite au départ d'un locataire (Fr. 27'476.70). Il s'agissait d'une rénovation plus importante, car c'est le dernier appartement du locatif à ne pas avoir été rénové.

1600.318.00 : Prestations de bureau technique, études, recherches

| | |
|--------------|------------------|
| Budget 2019 | 500.— |
| Comptes 2019 | 14'528.05 |
| Dépassement | 14'028.05 |

Explications par M. Jean-Claude Finger : Contribution pour réorganisation de Régiogaz S.A. (Fr. 14'106.85).

GRD : Delémont a décidé d'abandonner le monopole de 80% des actions de Régiogaz SA. Les autres communes ont dû reprendre une partie du capital action. Les règlements sont devenus caducs. Un avocat a été nommé pour recréer tous ces règlements. La part communale de Courtételle est de Fr. 14'000.-.

Discussion : elle n'est pas utilisée

Décision : L'assemblée communale approuve à l'unanimité les dépassements budgétaires. 71 oui (pas d'abstention).

b) Approuver les comptes

A ce stade, M. Norbert Goffinet reprend la présentation des comptes 2019.

Récapitulatif du compte de fonctionnement :

| Rubrique | Comptes 2019 | Budget 2019 | Comptes 2018 | Evolution 2018-2019 |
|---|---------------|------------------|---------------|---------------------|
| Autorités, administration générale | - 671'478 | - 686'890 | - 602'384 | ↗ |
| Travaux publics | - 236'453 | - 327'480 | - 189'095 | ↗ |
| Affaires juridiques, police, affaires militaires, ... | - 48'983 | - 35'920 | - 23'578 | ↗ |
| Hygiène publique | - 260 | - 300 | - 258 | → |
| Instruction, formation, culture, sports | - 3'474'913 | - 3'552'625 | - 3'432'791 | ↗ |
| Action sociale | -1'701'474 | - 1'849'050 | - 1'851'266 | ↘ |
| Economie publique | - 95'969 | - 92'225 | - 102'271 | ↘ |
| Finances | - 323'761 | - 330'660 | - 488'394 | ↘ |
| Impositions | 6'595'591 | 6'716'450 | 6'717'950 | ↘ |
| Total | 42'300 | - 158'700 | 27'908 | ↗ |

Parts relatives des charges

Concernant la part relative aux charges, plus de la moitié correspond à l'instruction, la formation, la culture, et le sport (53%) ; avec celle de l'action sociale, elles représentent 79% du total.

Services communaux et bourgeoisie

| Services communaux (rubrique) | Comptes 2019 | Budget 2019 | Comptes 2018 | Evolution |
|--|------------------|------------------|------------------|-----------|
| Enlèvement des déchets | 192'596 | 193'150 | 185'435 | ↗ |
| Inhumations | 12'020 | 11'125 | 15'291 | ↘ |
| Service d'incendie et de secours | 132'690 | 142'700 | 125'815 | ↘ |
| Canalisations et installations d'épuration | 397'391 | 443'800 | 357'156 | ↗ |
| Service des eaux | 635'841 | 766'655 | 652'382 | ↘ |
| Service du gaz | 565'411 | 521'800 | 496'883 | ↗ |
| Total | 1'935'949 | 2'079'230 | 1'832'292 | ↗ |

| Bourgeoisie | Comptes 2019 | Budget 2019 | Comptes 2018 | Evolution |
|------------------------------------|--------------|-------------|--------------|-----------|
| Total | 10'061 | 3'100 | - 3'300 | ↗ |
| Forêts uniquement (2018: - 28'800) | - 20'805 | - 25'800 | - 28'800 | ↘ |

Comptes d'investissement :

Le montant total est de Fr. 626'245.– avec les services communaux et de Fr. 448'697.– sans eux.

Principaux investissements :

| | | |
|---------------------|--|-----------|
| Rue des Condemennes | Réfection (chaussée, canalisations, eau potable, gaz) | 314'500.— |
| Ecole | Etudes préliminaires et concours, étude du projet Rox et Rouky (après prélèvements sur provisions) | 289'000.— |

Indicateurs financiers (appréciation selon canton) :

- **Degré d'autofinancement de 134.43 = situation bonne** (rapport entre autofinancement et investissements nets)
- **Capacité d'autofinancement de 6.79 = situation tendue** (rapport entre part autofinancement et revenus)
- **Quotité des intérêts de 0.94 = situation bonne** (rapport intérêts passifs et revenus)
- **Quotité de la charge financière de 9.04 = situation bonne** (rapport entre la charge financière et revenus)

Bilan au 31.12.2019

| Bilan | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|------------------------------|------------|------------|
| Montant total | 17'533'377 | 17'758'720 |
| Fortune nette | 2'779'294 | 2'736'994 |
| Dettes à moyen et long terme | 10'533'803 | 10'795'964 |

Discussion :

M. V. J. : demande à quoi correspondent les cours de civilité ?

M. Hervé Cattin explique que ces cours n'ont pas été faits et sont reportés sur 2021, il s'agit de cours de réanimation RéaJura.

M. A. F. : l'utilisation des défibrillateurs fera-t-elle l'objet d'une formation à la population ?

M. Aubin Montavon répond qu'une formation a déjà eu lieu. Quelques citoyens s'étaient inscrits dans le suivi de l'information communale par tout-ménage à la population.

Etant donné que la formation est valable deux ans, une nouvelle séance pourra être prévue.

M. A. F. : constate que les fonds augmentent continuellement.

M. Jean-Claude Jolidon indique que la fourniture d'eau est en constante augmentation ainsi que les taxes qui y sont liées.

M. V. J. : demande ce que représente le compte 123.00 « terrain divers » ?

M. Jean-Claude Jolidon précise qu'il s'agit de petites parcelles disséminées sur le territoire.

Les terrains (6) ont été complètement amortis et figurent à Fr. 1.- au bilan.

Même question, concernant le compte 123.05 « bâtiment les Condemennes 15 parcelle 1603 » ?

L'immeuble des Condemennes, relevant du patrimoine financier, est également amorti. Cependant avec le nouveau plan comptable, il devra figurer à la valeur vénale au bilan dans l'exercice 2020, tout comme, du reste, les autres biens immobiliers figurant au patrimoine financier, ainsi que les forêts de la bourgeoisie qui devront faire l'objet d'une revalorisation.

M. J.-L. C. : relève que le montant de Fr. 19'093.75 figure au chapitre 1, compte n° 0115.434.00 alors que la prévision budgétaire était de Fr. 59'245.-.

M. Jean-Claude Jolidon informe l'intervenant qu'il s'agit des heures effectives du personnel de voirie passées dans le service intercommunal des eaux, selon un taux déterminé avec Courfaivre/Haute-Sorne, soit 218.30 heures.

Rapport de la commission des finances

M. Pierre Comte, au nom de la commission des finances, confirme la régularité des comptes tenus et présentés par le Conseil communal et invite l'assemblée à lui en donner décharge ainsi qu'au caissier, M. Jean-Claude Jolidon.

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte les comptes 2019 de la Municipalité et de la Bourgeoisie à l'unanimité (pas d'avis contraire).

4. **Projet de complexe scolaire : informations de la Commission Temporaire (ComTemp).**

(Après l'assemblée, la ComTemp a changé de nom et se nomme la CS2)

Rapporteur : Mme Christine Gygax, maire et M. Hervé Cattin, conseiller communal

En date du 7 juillet dernier, l'assemblée communale a accepté un crédit de Fr. 30'000.- pour la création d'une commission temporaire. Cette commission est composée des personnes suivantes :

- M. Jean-Baptiste Beuret, président
- M. Pierre Gianoli, architecte conseil
- Mme Christine Gygax, maire
- M. Norbert Goffinet, conseiller communal
- Mme Aurélie Simon, représentante des enseignants
- Mme Rachel Cuttat, représentante de la commission d'école
- M. Marc Hänni, membre du comité opposé au premier projet

- M. Jean-François Rossé, membre du comité opposé au premier projet

Cette commission a pour mission de soumettre au Conseil communal une ou plusieurs options pour réaliser un complexe scolaire. La commission devra déterminer les besoins avérés en matière de locaux scolaires et proposer une ou deux options réalisables sur le plan financier.

En ce qui concerne le calendrier de la ComTemp : à ce jour, la commission s'est retrouvée une fois le 31 août dernier et 5 séances sont fixées d'ici début décembre. Si les délais sont respectés, la ComTemp soumettra son rapport au Conseil communal d'ici janvier 2021.

Lors de sa première séance les membres de la ComTemp se sont présentés, en faisant part pour certains de leurs ressentis par rapport aux événements liés au projet rejeté par les urnes au mois de février dernier, dont un bref rappel a été fait par la suite.

Un plan de travail a été préparé par le président, commençant par l'analyse de l'existant, la définition des besoins, l'écart entre l'existant et les besoins et, pour, par la suite, définir les options de construction et d'aménagement en tenant compte du financement et de toutes les contraintes légales.

La ComTemp est appelée à travailler dans une bonne dynamique, avec des spécialistes et représentants de différents domaines.

L'assemblée sera tenue au courant régulièrement de l'avancement des travaux de la commission. Une prochaine information sera faite en assemblée du budget de décembre prochain.

Au terme du rapport, la parole n'est pas utilisée.

**5. Voter un crédit de Fr. 52'000.- pour « Bons à la population » suite au COVID-19.
Financement : par les recettes courantes et sur la provision « fête Courtételle 2020 »
Rapporteur : M. Norbert Goffinet, conseiller communal**

Face à la pandémie du COVID-19, le Conseil communal a souhaité venir en aide aux commerces, sociétés et habitants. Si les commerces ont bénéficié d'une réduction de leur taxe « déchets », les sociétés locales d'une diminution du loyer de leurs locaux et les prestataires de vacances vadaïses, les habitants n'ont, pour l'heure, bénéficié d'aucune aide.

Pour cette raison le Conseil communal propose la remise d'un bon de Fr. 20.— à chaque habitant.

Les bons seront à faire valoir auprès des commerces locaux ou des fournisseurs d'activités commerciales exerçant sur le territoire, soit plus de 130 possibilités.

Cette opération fera l'objet d'un avis aux commerces au préalable, de l'envoi des bons par tout-ménage avec délai d'utilisation fixé au 24 décembre 2020 et de remise à l'encaissement auprès de la Recette communale jusqu'au 31 décembre 2020.

Entrée en matière : elle n'est pas contestée.

Le crédit demandé sera financé à hauteur de :

Fr. 20'000.— par la rubrique budgétaire « Fête Courtételle 2020 »

Fr. 32'000.— par crédit validé par l'assemblée de ce soir à prélever dans les recettes courantes.

Discussion : elle n'est pas utilisée.

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte ce crédit à l'unanimité (pas d'avis contraire).

**6. Voter un crédit de Fr. 30'000.- pour redéfinir le périmètre de protection des eaux.
Financement : Fonds du service des eaux
Rapporteur : M. Jean-Claude Finger, conseiller communal**

Les régions de nos sources sont protégées par des zones S, permettent leur protection et définissant leurs usages plus ou moins restrictifs suivants la situation des parcelles. La dernière mise à jour remonte à 1977, d'où la nécessité de diverses reconsidérations liées à ces zones.

Entrée en matière : elle n'est pas contestée.

Le premier classement des zones de protection des eaux remonte à 1977, soit sous l'empire de l'Etat de Berne.

On ne connaît plus les fondements qui ont participé à cette classification. La zone S2 de Courtételle, par exemple, est très grande et peut bloquer des projets de construction ou encore limiter l'exploitation agricole des sols.

Le Conseil communal entend procéder à une mise à jour de ces secteurs et sollicite l'aide d'un bureau d'ingénierie pour procéder à différents travaux de coloriage, d'une part et d'évaluation, d'autre part, raison pour laquelle un crédit de Fr. 30'000.- est sollicité de l'assemblée.

Cette somme sera financée par le fonds des eaux.

Discussion : elle n'est pas utilisée.

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte ce crédit à l'unanimité (pas d'avis contraire).

7. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Glodie Lissaau Akuku.

Rapporteur : Mme Christine Gygax, maire

Monsieur Glodie Lissaau Akuku a déposé le 12 octobre 2017, une demande de nationalité Suisse, respectivement le droit de cité cantonal et communal.

Le 1^{er} octobre 2020, il est auditionné par le Service de la population qui émet un préavis favorable.

Au nom du Conseil communal, je vous demande d'accepter l'entrée en matière, afin de pouvoir vous donner plus de détails sur la personnalité de M. Glodie Lissaau Akuku.

Entrée en matière : elle n'est pas contestée.

Au nom du Conseil communal, je vous propose d'accepter la demande de M. Glodie Lissaau Akuku, de lui octroyer le droit de cité communal et de fixer l'émolument à CHF 100.-.

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à M. Glodie Lissaau Akuku. Il est félicité sous les applaudissements de l'assistance.

8. Divers et informations.

Le Conseil communal n'a pas d'informations à communiquer à l'assemblée.
Il constate que personne ne désire s'exprimer.

Clôture

M. le Président lève l'assemblée à 21h30 en souhaitant une belle fin de soirée à chacune et chacun.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le Président

La Secrétaire

N. Lovy

L. Rich